

CAPL du 15 mars 2011

LISTE D'APTITUDE DES AGENTS DE CATEGORIES « C »
A L'EMPLOI DE CONTRÔLEUR - TGE ET TRESORERIES A L'ETRANGER
NOTE DE SERVICE N° 11-002-V32 du 5 janvier 2011

Particularités 2011

- Les conditions d'appartenance à la catégorie C et la durée des services sont appréciées au 31 décembre 2011.
- Compte tenu de la date de la fusion des corps de catégorie B de la DGFIP prévue le 1^{er} septembre 2011, les agents inscrits seront nommés le 31 août 2011, sous réserve de l'installation effective dans les fonctions et sous réserve de la décision de la CAPC.

CAPC de B : 22 juin 2011

Les critères généraux pour être candidats

Être fonctionnaire de catégorie C et justifier de 9 ans au moins de services publics au 31 décembre 2011.

Les agents à l'étranger doivent être à disposition pour rejoindre tout emploi de B proposé en métropole.

FO-DGFIP revendique pour eux, la possibilité d'être nommés sur place comme les agents en métropole.

Agents bénéficiant d'une priorité d'inscription

Agents proposés et classés en CAP locale en 2010 et non retenus en CAP Centrale.

Les critères généraux de sélection : années 2008, 2009 et 2010

La valeur professionnelle des agents doit être examinée en tenant compte :

- des notations attribuées aux intéressés, sans qu'elles soient déterminantes,
- des propositions motivées formulées par les chefs de service, qui valent rapport,
- de l'évaluation des agents retracée par les comptes rendus d'évaluation.

SITUATION 2011 pour la TGE et les TAF

Nombre d'agents ayant vocation 139

Nombre de candidatures valablement exprimées 68 (53 TGE et 15 TAF)

Ratio 2011 pour la TGE et les TAF 11

► La Direction propose une liste de 12 noms (4 TAF et 8 TGE proportionnellement au nombre de candidats) sur laquelle il y a concertation et discussion, puis met au « vote » sa liste définitive.

► Les élus FO ont examiné les 68 dossiers, en tenant compte uniquement de la qualité du dossier, sans autre considération et sans jugement des agents.

► La Direction précise que :

- sauf nécessité de service, les agents doivent changer de service,
- dès 2012, elle demandera à chaque Chef de poste et de service de faire un classement, en laissant la possibilité d'y déroger.

Heureusement, car les élus FO s'interrogent sur la place future laissée aux représentants du personnel en CAPL de Liste d'Aptitude

Proposition définitive du Président :

N°1 :	CHINTA	Naguesvara (DJIBOUTI)
N°2 :	PERSIL	Line (TGE)
N°3 :	WASTINE	Jean Jacques (TGE)
N°4 :	VILLIERS	Sylvie (ALGER)
N°5 :	LERAY	Annie (TGE)
N°6 :	GAMENTORE	Geneviève (TGE)
N°7 :	MUGUET	Anne Marie (LIBREVILLE)
N°8 :	MAISONNEUVE	Fabienne (TGE)
N°9 :	CREPEL	Françoise (TGE)
N°10:	COURTEAUD	Véronique (TUNIS)
N°11:	VEYRAC	Gérard (TGE)
N°12:	LEDERREY	Samantha (TGE)



VOTE des élus présents à cette CAPL

FO : « POUR » 4

CFDT : « abstention » 1

Marie Laurence CAMUS (TGE) - Laurent DILLIEU (Tunis)

Marylène MINUTILLO (Washington)- Catherine FRAUD (TGE)

Christine COULAUD et Sylvie KRANZE (TGE)

FO-DGFIP milite pour le maintien de la liste d'aptitude et rappelle que c'est une 2^{ème} voie d'accès au corps supérieur dont il ne faut pas priver les agents qui, à la différence du concours, doivent attendre 9 années de services publics pour pouvoir postuler.

Les tâches de plus en plus techniques et spécifiques, désormais confiées à de nombreux agents de cadre C doivent permettre de les faire accéder à la catégorie B